



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Ministère de la Sécurité publique

Cette publication a été réalisée par la Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones du ministère de la Sécurité publique.

Renseignements généraux

Ministère de la Sécurité publique

Tour du Saint-Laurent

2525, boulevard Laurier, 5^e étage

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777

Plan d'action de développement durable 2023-2028

Ministère de la Sécurité publique

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96588-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

Message du ministre



Le ministère de la Sécurité publique est en première ligne pour percevoir, réagir et intervenir auprès des citoyens et citoyennes qui subissent les répercussions de l'augmentation importante du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes et de leur intensité causé par les changements climatiques. Il est en conséquence fortement interpellé par les efforts nécessaires pour en limiter la progression et les effets sur la population, et il souhaite s'assurer qu'un nombre toujours croissant de ses décisions et de ses actions sont menées en cohérence avec les principes du développement durable.

S'engager dans une démarche de développement durable, c'est s'impliquer dans toutes les sphères de la mission du ministère et intégrer à nos activités courantes des façons de faire qui visent à répondre à ces nouveaux enjeux. Nous pouvons notamment penser aux efforts visant à accroître la prévention et la résilience face aux sinistres, à s'adapter aux changements climatiques, à préserver l'environnement et ses écosystèmes, à soutenir la vitalité des régions, à développer les outils de réinsertion sociale ou encore à lutter contre la cyberintimidation.

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de la Sécurité publique s'inscrit en cohérence avec la démarche gouvernementale, qui s'appuie sur une approche de collaboration et de concertation. Il vise à poursuivre notre élan dans la mise en œuvre de changements significatifs et de gestes concrets, en étroite collaboration avec nos partenaires qui sont engagés, avec nous, dans cette voie.

Dans sa contribution à la réalisation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le ministère entend donc poursuivre ses efforts en vue d'intégrer les principes de développement durable dans ses interventions, tout en mobilisant ses partenaires pour renforcer leur préparation, leur prévention et leur résilience et qu'ils puissent en faire autant avec les leurs. Nous contribuerons ainsi à assurer la sécurité durable du Québec par la prévention, l'intervention et le partenariat.

Le ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de l'Estrie,

François Bonnardel

Message du sous-ministre



J'ai le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de la Sécurité publique. À la fois ambitieux et réaliste, ce cinquième plan d'action a été élaboré en collaboration avec les tous les secteurs du ministère et en tenant compte des orientations gouvernementales en la matière.

En tant qu'actrices de première ligne dans la réponse aux conséquences des changements climatiques, toutes nos équipes répondent présentes et font preuve d'innovation, d'adaptabilité et de rigueur pour répondre à ces enjeux. Elles sont la « FI'ERS-té » de notre ministère. C'est avec ce même engagement qu'elles répondent également aux défis posés par la transition vers le développement durable.

Le plan d'action 2023-2028 vient préciser les orientations, les objectifs à atteindre et les gestes concrets que le ministère s'engage à mettre en œuvre en vue d'assurer une gouvernance plus durable, une gestion responsable et efficace de ses ressources environnementales ainsi qu'une meilleure résilience de la société québécoise, dans une dynamique d'amélioration continue et de cohérence gouvernementale.

Ce plan est intimement lié aux différents volets de la mission du ministère et mise sur la contribution de nos alliés dans l'atteinte de nos objectifs. En collaborant étroitement avec nos partenaires municipaux, avec les organisations policières, communautaires et autochtones, nous visons à poursuivre nos efforts en matière de prévention des risques et à contribuer à une meilleure résilience de la société québécoise.

En donnant l'exemple par notre engagement dans cette démarche de développement durable, nous serons encore une fois en première ligne pour soutenir nos communautés et nos citoyens. C'est avec cette ambition que nous travaillerons à faire du Québec un endroit où chaque citoyenne et chaque citoyen sera en sécurité au cours des prochaines décennies.

Le sous-ministre de la Sécurité publique,

Marc Croteau

Table des matières

Message du ministre	III
Message du sous-ministre	IV
Table des matières	V
Acronymes	VII
L'organisation en bref	8
Mission	8
Vision	8
Valeurs	8
Quelques données clés en matière de développement durable	9
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	10
Analyse de l'environnement	12
Contexte interne	12
Contexte externe	14
Plan d'action de développement durable	16
La gouvernance du développement durable	16
Action 1 : Évaluation de la durabilité de ses décisions structurantes	17
Action 2 : Accroître la part des programmes de soutien financier normés qui incluent des critères de durabilité	18
La gestion environnementale des ressources	19
Action 3 : Accroître les acquisitions responsables	20
Action 4 : Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques	21
Action 5 : Accroître la performance de la gestion environnementale de ses ressources	22
Action 6 : Amélioration de la performance environnementale du parc de véhicules	23
Action 7 : Augmentation de la part modale des transports actifs et collectifs dans les déplacements professionnels	23
La réinsertion sociale comme vecteur de développement durable	25
Action 8 : Accroître le prêt de service de main-d'œuvre	26
La prévention et la résilience des populations	27
Action 9 : Soutenir la prévention en améliorant le soutien aux organismes communautaires	28
Action 10 : Tenir compte des particularités des Premières Nations et des Inuits dans les interventions correctionnelles	29

Action 11 : Améliorer la préparation et la résilience face aux répercussions liées aux changements climatiques	30
Action 12 : Diffuser les connaissances au profit de tous	31
Tableau synoptique	32
Annexe 1 : Sous-objectifs retenus de la SGDD 2023-2028	34
Annexe 2 : Objectifs de développement durable des Nations Unies	35
Annexe 3 : Principes de développement durable	36

Acronymes

- FI²ERS : Valeurs : Fiabilité, Implication, Innovation, Engagement, Respect, Solidarité
- FSRS : Fonds de soutien à la réinsertion sociale
- GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- GES : Gaz à effet de serre
- GMR : Gestion des matières résiduelles
- IMNR : Indice de maturité numérique responsable
- LSJML : Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale
- MGL : My Green Lab[®]
- MSP : Ministère de la Sécurité publique
- PMES : Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle
- PSF : Programme de soutien financier normé
- SGDD : Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
- SEAO : Système électronique d'appel d'offres
- SMSC : Sous-ministériat des services correctionnels
- SMSCSI : Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie
- TIC : Technologies de l'information et des communications

L'organisation en bref

Mission

La mission du ministère de la Sécurité publique (MSP) se résume à **assurer la sécurité du Québec par la prévention, l'intervention et le partenariat.**

La mise en œuvre de cette mission exige une réponse efficace et rapide dans différentes situations d'urgence, mais également une gestion agile des opérations et une vision tournée vers l'avenir pour répondre aux besoins des différentes clientèles. Elle se déploie dans cinq principaux secteurs d'activité :

- les services correctionnels;
- les affaires policières;
- la sécurité civile;
- la sécurité incendie et les télécommunications d'urgence;
- les sciences judiciaires et la médecine légale.

Vision

Au terme des quatre prochaines années, le MSP aspire à **un Québec où chaque citoyen et citoyenne est en sécurité.** Cette vision traduit l'engagement du MSP et de ses équipes à concentrer leurs efforts autour de mesures et d'actions susceptibles d'assurer la sécurité de chaque individu et d'avoir un effet concret pour tous.

Valeurs

Les actions du MSP s'organisent autour de six valeurs fondamentales :

- **Fiabilité** : La population québécoise et les organismes partenaires peuvent toujours compter sur le MSP et ses équipes;
- **Intégrité** : Les équipes en place agissent de manière honnête et cohérente;
- **Innovation** : Les équipes en place font preuve de proactivité, d'audace et de créativité dans la recherche de solutions;
- **Engagement** : Les équipes en place sont investies dans leur travail et font montre de rigueur et de professionnalisme;
- **Respect** : La considération et l'écoute envers les collègues, les partenaires et les clientèles sont centrales et réelles;
- **Solidarité** : Les équipes en place s'entraident, collaborent et se préoccupent de leurs partenaires et de leurs clientèles.

Ces valeurs font du personnel en place des gens FI²ERS de travailler pour le MSP.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
Émission de GES du parc de véhicules	Émission de 1 869 t CO ₂ équivalent en 2022-2023, soit 40 % de moins par rapport à 2009-2010
Électrification des véhicules	26 % du parc de véhicules est hybride rechargeable
Déplacements	Plus de 9 millions de kilomètres parcourus annuellement
Superficie	246 locaux pour 340 855 m ² occupés dans les 17 régions du Québec
Services alimentaires	Plus de 4,4 millions de repas préparés annuellement
Évolution du taux d'infraction annuel au <i>Code criminel</i>	3 368,6 infractions au <i>Code criminel</i> par 100 000 habitants en 2022 ¹
Cadre de prévention des sinistres	39 interventions en 2022-2023 69,4 M\$ investi en appréciation et en atténuation des risques pour cette période

¹ Donnée provisoire qui sera actualisée en 2024 lors du traitement des statistiques annuelles de l'année 2023.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique	Objectif 1.1 Bâtir une collectivité plus résiliente aux sinistres dans un contexte de changements climatiques Objectif 1.3 Prévenir la récidive par la réinsertion sociale des personnes contrevenantes Objectif 2.2 Mieux intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité Objectif 2.3 Tenir compte des particularités identitaires et culturelles des Premières Nations et des Inuits dans nos interventions Objectif 3.4 Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice	4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire 3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables 3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel ODD 16. Paix, justice et institution efficaces
Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024	Reposant sur la vision d'une société québécoise plus résiliente face aux catastrophes, cette politique précise les fondements, les orientations et les objectifs devant permettre d'assurer, à tous les niveaux, une meilleure gestion des risques et des sinistres. Elle invite à agir de façon proactive dans le but de freiner la tendance à l'augmentation des risques et des sinistres pouvant mettre en péril non seulement la santé et la sécurité de la population, mais aussi le bien-être et le développement durable des collectivités.	4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire ODD 11. Villes et communautés durables ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
Plan national de sécurité civile	Le plan vise à : <ul style="list-style-type: none"> • concerter les actions des ministères et organismes dans les quatre dimensions de la sécurité civile que sont la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement; • soutenir les municipalités et leurs citoyens lors d'une situation d'urgence ou d'un sinistre; • prévenir les sinistres majeurs ou tenter d'en atténuer les conséquences. 	3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables 4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire ODD 11. Villes et communautés durables ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficacité	Le rapport propose une réforme majeure du système policier au Québec en identifiant les enjeux qui caractérisent la réalité policière au Québec et présente une série de 138 recommandations, comme la modernisation de la mission policière, en mettant de l'avant la concertation et le partenariat, de façon à favoriser l'efficacité des actions policières ainsi qu'à être capable de compter sur une police digne de confiance, efficace et moderne.	3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables 3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel ODD 16. Paix, justice et institution efficaces
Vers une police plus communautaire	Cette politique identifie quatre composantes essentielles de l'approche : <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapprochement entre les citoyens et les policiers 2. Partenariat avec des organismes communautaires et locaux 3. Résolution de problèmes liés à la criminalité et à la délinquance 4. Renforcement des mesures préventives 	3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables 3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel ODD 5. Égalité entre les sexes ODD 16. Paix, justice et institution efficaces

Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée	<p>Cette stratégie englobe des initiatives prises par le gouvernement et les services de police pour lutter contre les violences armées liées aux gangs de rue ou aux organisations criminelles ou tout autre type de violence qui fragilise la sécurité des quartiers. Elle est une approche coordonnée qui agit à la fois en matière de prévention, de répression, et de développement des connaissances et des compétences. La concertation, la communication et l'établissement de partenariats sont au cœur de chaque intervention.</p>	<p>3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables ODD 16. Paix, justice et institution efficaces</p>
Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	<p>intitulé <i>Briser le cycle de l'exploitation sexuelle</i>, le plan d'action vise à agir sur tous les fronts pour contrer cette problématique au Québec. Il s'appuie sur cinq axes d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la recherche; 2) la communication et la sensibilisation; 3) la prévention et la formation; 4) la répression; 5) la reconstruction et la réhabilitation. 	<p>3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables ODD 5. Égalité entre les sexes</p>
Pour une proposition d'un modèle innovateur en matière de gestion des services correctionnels pour la clientèle féminine – Une voix différente	<p>Ce rapport, par sa proposition d'un modèle novateur, vise l'amélioration des conditions d'incarcération des femmes et le renforcement des mécanismes pouvant favoriser une réinsertion sociale réussie.</p>	<p>3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables 3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale ODD 5. Égalité entre les sexes ODD 16. Paix, justice et institution efficaces</p>
Programme Parcours	<p>Le programme Parcours s'adresse aux personnes contrevenantes qui présentent des risques de récidive modérés ou élevés ainsi qu'une faible réceptivité aux interventions. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la reconnaissance des conséquences de leurs actes; • établir certains facteurs relatifs à leur délinquance; • prendre en considération des moyens socialement acceptables pour répondre à leurs besoins. 	<p>3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables ODD 16. Paix, justice et institution efficaces</p>

Analyse de l'environnement

L'analyse de l'environnement interne et externe a permis de définir les principaux enjeux auxquels le MSP sera confronté au cours des prochaines années. Il a aussi tout naturellement mené à l'identification des choix stratégiques et pertinents en matière de développement durable et nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à l'émergence d'un Québec où chaque citoyen et citoyenne est en sécurité. La sécurité est une fonction essentielle de l'État. Elle est l'un des fondements importants de toute société, une condition essentielle au développement durable de toute population. Depuis maintenant plus de 40 ans, le MSP exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. Le ministère est un acteur qui est présent à la grandeur du territoire. Il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités et les communautés autochtones, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour agir en prévention et voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

Contexte interne

Favoriser la participation de tous

En matière de services correctionnels, le MSP gère 16 établissements de détention répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. Treize régions du Québec comptent un ou plus d'un établissement. Cette organisation des services est favorable à une justice de proximité et au maintien des personnes non loin de leurs proches, une condition généralement favorable au succès de leur réinsertion dans la société. Les services correctionnels s'appuient en outre sur un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires pour offrir des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes dans leur cheminement vers une responsabilisation et une prise en charge de leur vie respectueuse des lois. Ce cheminement se fait notamment grâce à des formations et à des programmes adaptés aux capacités des individus et à leurs besoins.

En matière d'affaires policières, le MSP joue un rôle important dans l'encadrement des corps de police municipaux et autochtones. Il intervient dans l'organisation des services de police et la normalisation des pratiques policières. Il conseille le ministre à l'égard de l'encadrement législatif et réglementaire en vigueur et veille à l'application rigoureuse de ce cadre. Par l'entremise de divers programmes et initiatives, il intervient également en matière de prévention et de lutte contre la criminalité. Il veille de plus au suivi des phénomènes susceptibles de nuire à la sécurité de l'État et agit en soutien aux organisations policières dans la gestion d'événements majeurs. Il est également responsable de fournir des services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux et d'assurer la protection de diverses personnalités désignées.

Développer les collectivités durablement

En matière de sécurité civile et de sécurité incendie, la relation de partenariat avec les municipalités et les partenaires de la sécurité civile est la principale clé pour assurer la sécurité sur le territoire. La sécurité civile fait référence à l'ensemble des actions et des moyens mis en place par la société pour connaître les risques de sinistres d'origine naturelle (inondation, tornade, etc.) ou accidentelle, les prévenir et en limiter les conséquences sur le milieu. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre les citoyens, les municipalités et le gouvernement. Acteur de premier plan, le MSP joue un rôle de coordination et de soutien aux différents acteurs concernés. Il travaille notamment au développement des connaissances ainsi qu'à la mise en place de mesures et d'activités de prévention et de réduction des risques. En cas de sinistre majeur, il soutient également l'organisation des mesures d'urgence et veille à l'administration des programmes d'aide financière aux personnes sinistrées. Le MSP est aussi responsable du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes. Il assure un rôle d'expert-conseil, en se dotant des meilleures pratiques fondées sur la recherche et le partenariat, afin de réduire la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes côtiers en cas de déversement de matières dangereuses. En matière de sécurité incendie, le MSP conseille les autorités municipales et les intervenants du milieu au regard des actions à poser pour assurer la sécurité des citoyennes et citoyens et la protection de leurs biens contre le feu. Pour ce faire, il favorise la coordination et la concertation des actions de l'ensemble des intervenants et travaille à l'échange d'information et au développement des compétences de chacun.

Innovation

Le MSP travaille activement, dans ce contexte, à la modernisation de ses pratiques et de sa culture, à la transformation numérique de ses services et à la modernisation de ses milieux de travail. Cela passe notamment par un changement de culture organisationnelle mettant entre autres de l'avant l'innovation, le penser autrement. De l'optimisation de services centraux tels que le service d'aide aux personnes sinistrées à l'introduction de nouvelles technologies dans la résolution de problèmes, comme avec les bracelets antirapprochements, le MSP reconnaît l'importance de mettre l'innovation au centre de sa culture organisationnelle.

Les sciences judiciaires et de médecine légale

L'administration de la justice et l'exécution d'enquêtes policières et judiciaires nécessitent l'accès à des expertises objectives en sciences judiciaires et en médecine légale. Ce mandat est sous la responsabilité du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML). Il offre également de l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, des services-conseils et de la formation.

Contexte externe

Exemplarité de l'État

En raison de la nature de sa mission, le MSP doit collaborer avec de nombreux partenaires. Parmi eux se trouvent les organisations policières, les services de sécurité incendie, les centres d'appels d'urgence, les municipalités et les organismes communautaires ainsi que d'autres ministères et organismes. L'expertise de ces partenaires et leur compréhension approfondie des milieux et des différentes clientèles sont essentielles au développement d'une approche intégrée en matière de sécurité publique. Le MSP assume un rôle de leadership et de coordination auprès de ces divers partenaires.

Résilience et adaptation aux changements climatiques

Le bilan réalisé par le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)² réitère que les répercussions des changements climatiques sur la nature, l'économie et les populations affecteront tous les citoyens particulièrement les plus vulnérables. Le GIEC prévoit une augmentation de la température moyenne dans tous ces scénarios, même les plus optimistes. Les bâtiments, les infrastructures de transport et énergétiques, les écosystèmes sociaux, terrestres et océaniques et les milieux urbains sont et seront davantage répercutés par ces changements. Le Québec n'est pas en reste et s'active en matière d'actions en adaptation. Les initiatives en matière d'adaptation se multiplient et se trouvent à tous les niveaux et sur l'ensemble du territoire en tenant compte des différentes réalités locales. Le Québec subit les changements climatiques de plusieurs perspectives (nordique, zone boréale, zone côtière, urbaine et rurale, insulaire, etc.). Par ailleurs, les principales catastrophes vécues au Québec depuis 20 ans sont la cause d'aléas naturels comme les inondations, les mouvements de terrain et les phénomènes géomorphologiques comme l'érosion des berges et les ondes de tempête. Bien sûr, les conséquences anticipées vont varier en fonction des actions et des stratégies d'adaptation, de prévention et de résilience qui seront mises en place par les intervenants et les moyens financiers disponibles. Ce constat interpelle directement le MSP et ses actions en matière de sécurité civile et milite pour une adaptation transformationnelle et équitable de nos processus pour répondre à l'ampleur et au rythme croissants des changements climatiques et à ses répercussions, et mettre de l'avant le changement du paradigme réaction-action vers celui de la proactivité en matière de sécurité civile.

² GIEC, 2022. *Pörtner et coll. : Technical Summary in: Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 37–118, doi:10.1017/9781009325844.002.

Favoriser la participation de tous

Au Québec, les dernières années ont été caractérisées par une diminution généralisée du nombre de crimes et de leur gravité. En effet, le taux global de la criminalité affiche une diminution totale de 28,2 % de 2012 à 2021. Cependant, la tendance à la hausse du taux d'infractions contre la personne se poursuit dans les dernières années. La gravité de la criminalité au Québec est toutefois en diminution depuis les dernières années, contrairement à ce que l'on voit dans le reste du pays. En outre de cette diminution qui a pu être constatée au cours des dernières années, la manière dont s'expriment la violence et la criminalité a changé. L'augmentation de certains types de criminalité ou de violence, dont les crimes contre la personne, a notamment été observée. Cette évolution exige une compréhension fine de différents enjeux et commande des actions concertées de la part des institutions, dont le MSP.

Les besoins spécifiques des clientèles vulnérables

Que ce soient les problématiques de santé mentale ou d'itinérance ou encore la marginalisation de certains groupes de personnes, les changements sociodémographiques observés au Québec complexifient les interventions policières. Le maintien de la confiance dans les institutions, les relations entre policiers et citoyens, mais aussi la qualité des services policiers rendus, peuvent pâtir d'événements teintés de profilage racial et social, réel ou perçu. La sécurité de chaque citoyen est intimement liée aux particularités de chacun. Certaines clientèles sont plus susceptibles d'être en situation de vulnérabilité, et ainsi plus à risque de subir des actes criminels ou d'être judiciairisées. Les inégalités sociales affectent les conditions de vie, la santé et la sécurité, et ce, particulièrement pour certaines catégories sociales minoritaires ou marginalisées. Par conséquent, il est nécessaire de prendre en compte ces phénomènes pour que toutes les organisations policières soient préparées et sachent agir ou réagir correctement dans des situations semblables.

Prévention

La société québécoise compte parmi les plus sécuritaires au monde avec de faibles taux de criminalité et des interventions de sécurité rapides et efficaces sur son territoire. Cependant, comme le démontrent l'analyse de l'environnement, les changements climatiques et leurs conséquences sur la fréquence et l'intensité des sinistres, l'évolution de la criminalité et les nouvelles menaces qui y sont associées de même que le contexte social peuvent affecter la sécurité des populations. Les caractéristiques et les vulnérabilités propres à différentes populations posent aussi des défis en matière de réponse aux besoins. Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des Québécois et des Québécoises, le MSP doit prendre en compte l'ensemble de ces éléments. Les orientations et les objectifs qui suivent s'inscrivent dans cette logique et donnent corps à la volonté du MSP de faire du Québec une société plus sécuritaire pour chaque citoyen et citoyenne.

Plan d'action de développement durable

La gouvernance du développement durable

Le cadre de gouvernance d'une institution est constitué des lois, des politiques et des directives qui définissent sa mission, l'organisation interne de ses pouvoirs ainsi que les moyens dont elle dispose pour atteindre ses objectifs stratégiques. C'est dans ce cadre qu'elle travaille pour réaliser ses mandats, atteindre ses objectifs et assurer le suivi de ses activités, des ressources mobilisées ainsi que des résultats obtenus.

La stratégie gouvernementale 2023-2028 vise à intégrer le développement durable dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement pour accélérer la transition vers un Québec plus prospère, vert et responsable. Cela se concrétise notamment en construisant des ponts avec la planification stratégique, en intensifiant son action sur les enjeux climatiques et d'adaptation et en prenant davantage en compte la réalité des Premières Nations et des Inuits. Cette stratégie est le fer de lance du Québec pour répondre au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ; un plan d'action mondial ambitieux pour la planète, la paix et la prospérité. Le Programme 2030 repose sur 17 objectifs de développement durable.

En solidifiant la prise en compte des enjeux du développement durable dans ses actions, le MSP contribue à maintenir la cohérence avec les objectifs gouvernementaux en la matière. L'information et la connaissance sont des facteurs clés pour permettre une intégration de la culture du développement durable dans ses gestes, ses orientations et sa réflexion.

Action 1 : Évaluation de la durabilité de ses décisions structurantes



Afin de mettre en œuvre des mesures favorables au développement durable dans leurs sphères d'activité, les ministères et organismes assujettis à la *Loi sur le développement durable* ont l'obligation de prendre en compte les 16 principes de développement durable dans le cadre de leurs interventions.

L'évaluation de la durabilité est un exercice visant la mise en œuvre opérationnelle du développement durable par un questionnaire systématique qui aborde les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance. L'analyse inclut la détermination de l'importance des actions entreprises, l'appréciation de leur performance en matière de développement durable et l'identification des bonifications à y apporter en priorité.

Le questionnaire permet d'améliorer les interventions, notamment leurs objectifs et leur formulation, d'identifier des indicateurs complémentaires et d'éclairer la prise de décisions. Il guide la recherche de consensus tout en favorisant une appropriation des principes de développement durable.

Le MSP a mis en place un schéma décisionnel pour identifier ses interventions structurantes. Il se base entre autres sur les interventions priorisées par la Stratégie, soit :

- la planification stratégique;
- une intervention menant à un mémoire au Conseil des ministres;
- les programmes de soutien financier normés;
- toute intervention jugée structurante au sein de l'organisation.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	Proportion des interventions ministérielles évaluées (moyenne de 66 % des trois dernières années)	82 %	84 %	86 %	88 %	90 %

Action 2 : Accroître la part des programmes de soutien financier normés qui incluent des critères de durabilité



Le MSP reconnaît l'importance de soutenir ses partenaires tout en promouvant une approche durable dans son soutien financier. Il aspire à intégrer des éléments de financement responsable à son processus d'élaboration de programmes de soutien financier normés (PSF) et à la gestion des aides financières qui en découlent. Par exemple, il pourrait inviter ses bénéficiaires à intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans leurs processus de gestion ou dans leurs activités.

Pour concrétiser cet objectif, le MSP s'engage progressivement à introduire des critères écoresponsables dans ses programmes de soutien financier normés. Cette démarche vise à inciter les parties prenantes à agir et à proposer des projets durables qui contribuent à la résilience sociale et environnementale. Il renforce ainsi son engagement pour une démarche durable, tout en soutenant activement le développement du milieu social.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4	Proportion des programmes de soutien financier normés durables (9 % en 2022-2023)	9 %	18 %	27 %	36 %	45 %

La gestion environnementale des ressources

L'engagement du MSP dans ses derniers plans d'action de développement durable a permis la mise en place de ses premières pratiques de gestion environnementale des ressources. Idéalement, cette gestion est planifiée, organisée, réalisée et suivie au moyen d'un système dont les différents éléments sont définis dans une démarche.

En tant que consommateur de biens et de services, le MSP est responsable des incidences sur l'environnement qui découlent de ses opérations. Gaz à effet de serre, matières résiduelles, efficacité énergétique, consommation d'eau, voilà autant d'enjeux sur lesquels il est possible d'intervenir pour en réduire les conséquences. Les gestes ciblés ici consistent à mieux comprendre les retombées écologiques, sociales et économiques de ses activités. En favorisant une saine gestion de ses ressources environnementales, le MSP peut ainsi se responsabiliser vis-à-vis de ses répercussions sur le milieu, contribuer à une meilleure prise de conscience collective et faire preuve d'une plus grande préoccupation à l'égard de ces enjeux.

L'ampleur des interventions qu'un tel défi implique est encore difficile à mesurer. C'est pourquoi les prochaines années seront mises à profit pour réaliser des actions structurées et qui s'insèrent dans les activités du MSP. Comme pour tous les autres champs de gestion, la priorité en matière d'environnement est de mettre en place une capacité organisationnelle pour évaluer les paramètres écologiques centraux. Cela permet d'en suivre l'évolution dans le temps et, ainsi, de prendre des mesures sur une base objective et fiable, dans l'esprit d'une gestion axée sur les résultats.

Action 3 : Accroître les acquisitions responsables



Les acquisitions écoresponsables sont un point pivot dans une démarche de développement durable. Poser un geste sur ses acquisitions a un effet multiplicateur puisqu'il encourage non seulement le développement de produits et de services écoconçus ou qui répondent à des normes éthiques et sociales, mais également la prise en compte du développement durable par le fournisseur. Plus on augmente la demande pour de tels produits et plus la quantité d'entreprises qui vont prendre le virage responsable augmente. Bien que certaines préoccupations soient déjà présentes dans les processus d'achat, il devient important de bien informer et de sensibiliser les acheteurs sur ces notions tout en respectant les processus, les règlements et les ententes déjà existants.

De nombreuses difficultés sont identifiées dans ce domaine, et il est important de bien comprendre l'ensemble des enjeux. La compréhension du cycle de vie des produits, le circuit d'élaboration, de transformation et d'élimination, les coûts d'acquisition, de fonctionnement et de disposition imposent une réflexion importante sur les besoins et les acquisitions. Cela est particulièrement vrai lorsque la mission de sécurité du MSP impose des obligations prioritaires.

La SGDD identifie 21 indicateurs d'acquisition responsable pour favoriser l'intégration des critères responsables dans les acquisitions. Cette action contribue également à la réalisation de la Stratégie gouvernementale des marchés publics *Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple*.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	Proportion des biens et services responsables acquis par l'intermédiaire du SEAO ³ (S. O.)	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %

³ Les acquisitions de programmes de services correctionnels ne seront pas comptabilisées dans cet indicateur même s'ils sont acquis par l'intermédiaire du SEAO. Ils feront l'objet d'une reddition de compte séparée pour ne pas débalancer les résultats de cette action.

Action 4 : Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques



Les technologies du numérique offrent des possibilités importantes d'innovation dans le domaine du développement durable. Elles donnent accès à un large éventail de produits et services qui renforcent les économies, l'innovation et les communautés locales. Elles permettent de rationaliser les activités et d'améliorer leur efficacité pour répondre aux défis environnementaux. Cependant, les recherches démontrent qu'une expansion de celles-ci se combine avec une augmentation à la fois de l'empreinte écologique, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la consommation des ressources naturelles. Loin d'être virtuel ou immatériel, le secteur numérique est très intensif en énergie, fort consommateur de ressources naturelles non renouvelables et producteur de matières résiduelles nécessitant un traitement particulier, le tout dans un contexte où la transformation numérique gouvernementale, comme celle de la société, s'accélère.

L'indice de maturité numérique responsable (IMNR) est un bilan de la maturité sous l'aspect de l'écoresponsabilité dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). L'IMNR représente une occasion d'étudier la transformation numérique, de mieux connaître ses effets socioenvironnementaux et de trouver des solutions pour les atténuer. Le savoir et les outils développés permettront de mieux prendre en compte les enjeux de développement durable dans ses démarches de transformation numérique.

Cette action s'inscrit également dans la volonté d'établir des indicateurs de suivi des systèmes informatiques. La durée de vie moyenne des ordinateurs est un de ces indicateurs de la performance environnementale numérique. Dans la vie d'un ordinateur, l'étape ayant la plus grosse empreinte environnementale est la fabrication de l'ordinateur, suivie de sa consommation énergétique liée à son utilisation. D'un point de vue écologique, on souhaitera remplacer le plus tard possible l'équipement. Il sera donc idéal de s'assurer que le nouvel équipement satisfera le plus longtemps son utilisateur.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.5.1	Indice de maturité numérique responsable (23,5 % en 2021-2022)	25 %	30 %	40 %	50 %	60 %
5.5.1	L'âge moyen du parc d'ordinateurs du ministère (4,31 ans en juillet 2023)	4,31	+0,25 an par rapport à 2023-2024	+0,25 an par rapport à 2024-2025	+0,25 an par rapport à 2025-2026	+0,25 an par rapport à 2026-2027

Action 5 : Accroître la performance de la gestion environnementale de ses ressources



L'engagement du ministère dans ses derniers plans d'action de développement durable a permis la mise en place de ses premières pratiques de gestion environnementale des ressources. Ainsi, une majorité de ses établissements sont en mesure de collecter les matières recyclables. Idéalement, cette gestion est planifiée, organisée, réalisée et suivie au moyen d'un système dont les différents éléments sont définis dans une démarche.

C'est dans cet esprit de gestion que le MSP souhaite structurer sa démarche en suivant le parcours *ICI on recycle +* de RECYC-Québec, qui a comme objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles (GMR). Cette reconnaissance permet de mettre de l'avant les efforts organisationnels, mais surtout collectifs de ses employés engagés, pour mettre en place des mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV). Ces efforts sont particulièrement importants en raison de la disparité des capacités de gestion ou de collecte sur le territoire.

La gestion de ces particularités est encore plus un enjeu lorsque l'on aborde les activités du LSJML. Ces dernières consomment beaucoup de matériel scientifique à usage unique pour limiter la contamination entre les échantillons traités. Le LSJML est en processus constant d'amélioration opérationnelle. C'est dans cette optique que le LSJML désire suivre le programme d'accréditation professionnelle My Green Lab® (MGL), afin d'avoir accès à des connaissances en GMR spécifiques aux laboratoires et les intégrer à ses activités. MGL est un organisme international à but non lucratif qui offre un parcours de certification incluant un programme d'accréditation professionnelle. La certification MGL est maintenant une norme mondiale en développement durable pour les laboratoires. Plus de 1 500 laboratoires à l'échelle mondiale sont accrédités et certifiés MGL.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.7.1	Nombre de reconnaissances du programme « <i>ICI on recycle +</i> » obtenues (S. O.)	4	8	12	15	17
5.7.1	Proportion des programmes d'accréditation professionnelle réussis (S. O.)	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %

Action 6 : Amélioration de la performance environnementale du parc de véhicules

Le MSP a répondu présent dans l'effort gouvernemental d'électrification des véhicules en étant parmi les premiers ministères à électrifier une partie de son parc de véhicules. Il a également été un précurseur en participant à un projet pilote pour un véhicule à combustion hydrogène. Après la mise en place de la visiocomparution et des visiovisites, les services correctionnels ont réussi l'exploit de réduire, depuis 2015, de plus de 40 % leurs émissions de GES lors des déplacements des personnes incarcérées, ce qui représente plus de 800 tonnes d'équivalent CO₂.

Cette action vise maintenant la performance énergétique de ses véhicules. Puisque le nombre de déplacements n'influence plus le résultat, pour améliorer la performance, il faut agir sur les comportements, l'électrification et la gestion du parc de véhicules.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.1	Performance énergétique des véhicules légers (15,2 l/100 km en 2021-2022)	Aucune augmentation par rapport à 2021-2022	-5 % par rapport à 2021-2022	-10 % par rapport à 2021-2022	-25 % par rapport à 2021-2022	-30 % par rapport à 2021-2022

Action 7 : Augmentation de la part modale des transports actifs et collectifs dans les déplacements professionnels

La mobilité durable d'une organisation s'inscrit dans trois volets :

1. Les déplacements du parc de véhicules;
2. Les déplacements professionnels sans l'utilisation du parc de véhicules;
3. Les déplacements personnels quotidiens entre le domicile et le milieu de travail.

Le premier volet est traité dans l’action 7 et le troisième volet relève de la responsabilité individuelle de valoriser un cocktail de transport efficace et durable. D’ailleurs, de nombreuses campagnes d’information nationales ou ministérielles sont organisées chaque année pour sensibiliser les employés.

Le deuxième volet correspond aux déplacements professionnels qui ne peuvent s’effectuer avec un véhicule du MSP soit par une indisponibilité ou encore par la distance et l’accessibilité de la destination (ex. : Nord du Québec). Ces déplacements se catégorisent selon le type de transport utilisé :

Véhicules routiers	Transport collectif	Aviation	Transport actif
Véhicule personnel	Autobus	Avion	Vélo
Véhicule de location	Train	Hélicoptère	Marche
Taxi	Métro		
	Covoiturage		

Les déplacements sont essentiels à l’atteinte de la réalisation du MSP. Sa présence et ses interventions sur la grandeur du territoire imposent des déplacements quotidiens et sur de grandes distances. Ce sont plus de 9 millions de kilomètres qui sont parcourus annuellement en véhicule routier, en avion et en transport collectif. Les déplacements professionnels effectués en dehors du parc de véhicules représentent les deux tiers de cette distance, et le transport actif et collectif en est une faible proportion (1,4 %).

La mobilité durable repose sur une offre de transports variée. La réduction de la part modale de l’auto solo et du transport routier traditionnel au profit de la mobilité active et collective permet de réduire l’empreinte environnementale et d’améliorer la santé de la population. Elle ne vise pas à réduire les déplacements, mais à faire une place à l’évolution des mobilités.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2	Part modale des transports actifs et collectifs (1,4 % en 2021-2022)	+0,1 % par rapport à 2021-2022	+0,1 % par rapport à 2022-2023	+0,1 % par rapport à 2022-2023	+0,1 % par rapport à 2023-2024	+0,1 % par rapport à 2024-2025

La réinsertion sociale comme vecteur de développement durable

Le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) assure une prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale. Le SMSC et son personnel adhèrent aux principes fondamentaux que sont le respect et la dignité de la personne. Également, ils sont d'avis que le respect favorise la qualité des relations entre les personnes. En conséquence, l'établissement d'une relation positive avec les personnes contrevenantes est une condition essentielle à l'atteinte d'un objectif de respect. Un tel modèle contribue au développement d'un climat plus sécuritaire, propice à l'apprentissage et à la prise en charge de la personne. Lors de situations potentiellement conflictuelles, le SMSC incite ses intervenants à faire preuve de perspicacité, de jugement et de circonspection dans leur façon de réagir à ces incidents.

« Relier la problématique de [la réinsertion] avec celle du développement durable est une approche novatrice et en même temps conforme à l'esprit même d'un développement authentiquement durable, c'est-à-dire soutenable socialement [économiquement] et écologiquement. »⁴ Cette démarche vise à réintégrer dans la société et dans le monde du travail les personnes exclues, stigmatisées ou ayant des difficultés sociales tout en les accompagnant d'un point de vue social. Cela doit inclure les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de notre société, telles que les personnes contrevenantes.

Cette démarche met l'accent sur les enjeux sociaux de développement durable en favorisant par exemple une meilleure appropriation de la culture. L'accès à celle-ci est un des éléments du parcours de réinsertion des personnes contrevenantes. En effet, elle leur permet de vaincre l'isolement, de reprendre confiance en elles, de travailler sur l'estime de soi, de donner une image positive à leurs proches, de découvrir de nouvelles pratiques, de s'ouvrir aux autres, etc. La culture peut amener un changement de regard entre les personnes incarcérées et le personnel des services correctionnels.

⁴ Harribey, Jean-Marie. 2008. *Insertion et développement durable, Grenelle de l'insertion*, Bordeaux. <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/insertion-durable.pdf>.

Action 8 : Accroître le prêt de service de main-d'œuvre



Une transition socioécologique juste implique de « ne laisser personne derrière » et de résoudre les défis sociaux et écologiques qui se posent dans ce contexte. Aux services correctionnels, le « prêt de service de main-d'œuvre » permet à une personne incarcérée d'effectuer une activité de travail rémunérée dans une entreprise participante, dans le cadre d'une permission de sortie. Cette activité offre à la personne contrevenante l'occasion de développer les habiletés et les aptitudes pour réinsérer le marché du travail à sa libération. En créant des conditions favorables à l'intégration de tous au marché du travail, cette action contribue à réduire le risque de récidive et, par le fait même, à renforcer la sécurité publique.

L'objectif de créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail constitue l'une des pierres angulaires de la démarche interministérielle en réinsertion sociale. La mise en œuvre de cette action se base sur le respect des réalités et des contraintes propres à chaque région et valorise la collaboration entre les nombreux partenaires. Cette action contribuera à poursuivre la promotion du prêt de services de main-d'œuvre et à accompagner les Fonds de soutien à la réinsertion sociale (FSRS) qui souhaitent le mettre en place.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3	Nombre de FSRS ayant offert, dans l'année, l'activité de « prêt de services de main-d'œuvre » (2 FSRS en 2022-2023)	3	4	5	6	7

La prévention et la résilience des populations

La résilience peut se définir comme l'aptitude d'une personne, d'une collectivité ou d'une société à s'adapter, en résistant ou en changeant, en vue de continuer à vivre, à fonctionner, à se développer et à s'épanouir après un traumatisme ou une catastrophe. « Il faut élaborer, renforcer et mettre en œuvre des politiques, des plans, des pratiques et des mécanismes qui concordent, selon le cas, avec les programmes relatifs au développement et à la croissance durables, à la sécurité alimentaire, à la santé et à la sécurité, aux changements et à la variabilité climatiques, à la gestion de l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe. La réduction des risques de catastrophe est essentielle pour le développement durable. »⁵

Ainsi, pour parvenir au développement durable, il s'avère nécessaire pour une personne ou une communauté de prendre en compte les risques présents dans son environnement. Ceux-ci peuvent être de plusieurs ordres : naturel, anthropique, social, économique, etc. Ils peuvent avoir une incidence sur les différentes composantes des collectivités : personnes, ménages, biens et infrastructures, entreprises, communautés, gouvernements, etc. « L'établissement du développement durable, en tant que valeur sociale [environnementale et économique,] exige des autorités des choix responsables »⁶ à l'égard des personnes et du développement des collectivités.

Du point de vue de la sécurité de la société, les préoccupations envers le développement durable exigent de tenir compte des diverses caractéristiques des milieux. Les liens entre ces enjeux s'expriment dans toutes les dimensions de la gestion des risques, qu'il soit question d'amélioration de la connaissance des aléas, de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement. Ainsi, en vue d'assurer pleinement le développement durable des collectivités, les décisions prises doivent s'inscrire dans une optique permettant à la fois de réduire les risques, de limiter les conséquences des événements qui surviennent et d'éviter, dans la mesure du possible, leur répétition. De plus, la résilience communautaire, quant à elle, est l'application concrète du concept de résilience à l'échelle d'une communauté. De ce fait, l'être humain est un être social, étroitement lié à son entourage, qui s'épanouit et s'organise en groupe. Les ruptures dans l'organisation ou la structure d'une société, par exemple la cyberintimidation, la polarisation ou la criminalité, sont des traumatismes sociaux qui ont des répercussions importantes sur la qualité de vie d'une communauté et des personnes. C'est pourquoi, dans une société démocratique comme celle du Québec, il est nécessaire de consacrer des ressources à la prévention et de lui conférer une place déterminante dans les démarches visant l'amélioration de la sécurité.

⁵ Extrait du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2015 à Sendai, au Japon.

⁶ Schneider, R. O., 2004. *A Strategic Overview of the « New » Emergency Management*, University of North Carolina at Pembroke, Department of Political Science and Public Administration.

Action 9 : Soutenir la prévention en améliorant le soutien aux organismes communautaires



Agissant en amont sur les causes des problèmes de sécurité, la prévention est une activité essentielle à la lutte contre la criminalité. Elle fait partie intégrante du dispositif de sécurité publique qui permet aux gouvernements d'assurer la paix et l'ordre, deux conditions essentielles au plein développement économique et social des collectivités.

Parmi les phénomènes criminels sur lesquels il est impératif d'agir, tant en prévention qu'en répression dans la perspective d'une société en santé et en sécurité de manière pérenne, l'exploitation sexuelle est de ce nombre. En 2022-2023, en tant que ministre responsable de la lutte contre l'exploitation sexuelle, il a mis sur pied le Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle (PMES).

Ce programme, à portée préventive, a pour objectif de permettre aux organismes communautaires bénéficiaires de réunir les conditions organisationnelles optimales pour déployer des stratégies durables d'intervention en matière d'exploitation sexuelle. Il constitue également une réponse à une recommandation de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Plus précisément, le PMES a permis d'élargir le soutien financier pluriannuel aux organismes d'action communautaire pour soutenir leur mission spécifique en prévention de l'exploitation sexuelle et contribuer à leur expertise et leur savoir-faire reconnus en la matière.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.2	Nombre d'interventions directes en exploitation sexuelle réalisées par les organismes communautaires auprès de clientèles vulnérables attribuables au financement octroyé par le MSP (S. O.)	1 000	1 200	1 400	1 600	1 800

Action 10 : Tenir compte des particularités des Premières Nations et des Inuits dans les interventions correctionnelles



Le MSP privilégie la prise en compte des particularités identitaires et culturelles des Autochtones dans ses interventions auprès de sa clientèle issue des Premières Nations et des Inuits. À cet effet, il a notamment apporté des adaptations à ses pratiques et continue à développer son offre de programmes et de services spécifiques à cette clientèle en partenariat avec des organismes des milieux autochtones.

Des programmes et des services destinés précisément à la clientèle contrevenante autochtone et portant sur différentes problématiques ou sur des besoins particuliers sont offerts en établissement de détention, ainsi que dans la collectivité, en collaboration avec des ressources autochtones. Globalement, les programmes et services culturellement adaptés offerts en établissement de détention visent à favoriser la réflexion, la réceptivité et l'ouverture au changement, ainsi qu'un sentiment de responsabilité personnelle et sociale inhérent à l'amorce d'un processus de réhabilitation ou de guérison.

En adaptant ses pratiques d'évaluation des personnes contrevenantes autochtones et en développant son offre de programmes et de services spécifique à cette clientèle en partenariat avec des organismes des milieux autochtones, les services correctionnels s'inscrivent dans l'objectif de valoriser le dialogue culturel comme mode d'intervention. Il contribue également à favoriser la cohésion sociale en assurant aux personnes issues des Premières Nations et des Inuits et en situation d'incarcération d'avoir accès à des programmes et à des services qui tiennent compte des spécificités de leur culture. De plus, l'intégration d'un ou des dialogues communautaires et culturels contribue à réduire les risques de conflits, à encourager les échanges et à renforcer la compréhension de l'autre pour réduire les préjugés, les méconnaissances des réalités autochtones. L'accès à ces programmes et services culturellement sécurisants contribue au cheminement vers la réinsertion sociale des contrevenants autochtones.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.1	Proportion des contrevenants autochtones ayant bénéficié de services culturellement adaptés	+3 % par rapport à la mesure de départ	+3 % par rapport à 2023-2024	+3 % par rapport à 2024-2025	+3 % par rapport à 2025-2026	+1 % par rapport à 2026-2027

Action 11 : Améliorer la préparation et la résilience face aux répercussions liées aux changements climatiques



Devant les répercussions grandissantes des changements climatiques, il est essentiel d’accentuer les efforts pour accroître la prévention, la préparation, l’adaptation et la résilience des collectivités pour protéger la population des conséquences difficilement prévisibles et parfois désastreuses des changements climatiques.

Ainsi, améliorer la préparation des municipalités en amont des aléas contribuera à limiter les conséquences des sinistres ainsi que les effets négatifs sur la santé et la sécurité des citoyens. Le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie (SMSCSI) contribue à soutenir et à encourager les municipalités dans leur projet de préparation ou de prévention.

Cette action concourt à bâtir une collectivité plus résiliente face aux sinistres dans un contexte de changements climatiques. En invitant les municipalités à se préparer en amont des aléas climatiques et anthropiques, le SMSCSI participe à l’effort collectif de résilience en diminuant leur occurrence et leurs conséquences sur la sécurité et la santé des citoyens. Cette action permettra aussi de créer des milieux de vie plus sécuritaires et durables. Les conséquences des sinistres sur les citoyens sont ainsi diminuées et les effets seront limités, ce qui aura pour effet d’atténuer les séquelles physiques et psychologiques sur la population atteinte.

L’action permettra également la mise en œuvre de mesures concrètes pour atténuer les risques liés aux feux de forêt, dans une optique de concertation et d’autonomisation des communautés. Elle poursuit notamment les efforts de gestion du risque posé par l’aléa des feux de forêt auprès des communautés. La démarche vise à offrir un soutien technique et financier aux autorités locales pour qu’elles puissent réaliser des travaux qui renforcent leur résilience et leur autonomie et qui favorisent la consolidation des apprentissages pour qu’elles puissent poursuivre les travaux au fil des années, et réduisent ainsi les risques liés aux feux de forêt sur leur territoire.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
4.1.1.	Proportion des municipalités pour lesquelles le niveau de préparation en amont des sinistres s’est bonifié. (S. O.)	Mesure de départ établie	+5 % à la mesure de départ établie	+10 % à la mesure de départ établie	+15 % à la mesure de départ établie	+20 % à la mesure de départ établie
4.1.1	Nombre de communautés ayant réalisé des mesures d’atténuation de risques liés aux feux de forêt. (6 projets ratifiés avant le 1 ^{er} avril 2023)	6	8	À venir	À venir	À venir

Action 12 : Diffuser les connaissances au profit de tous



« L'acquisition de connaissances à jour sur les risques liés aux aléas côtiers est nécessaire pour suivre l'évolution rapide du climat. Sans ces connaissances, il devient difficile de planifier et de prioriser les interventions d'adaptation pour réduire ces risques en fonction du climat futur. »⁷ Le ministère s'engage à améliorer l'accessibilité des résultats des projets de recherche réalisés par lui-même ou avec sa collaboration. Ces résultats sont essentiels pour alimenter nos partenaires dans leurs démarches de sécurité civile et améliorer leur résilience et leur adaptation face aux changements climatiques.

En rendant les documents et les données issues de la recherche plus disponibles, le ministère répond également à une recommandation du Commissaire au développement durable⁵, qui constatait que ce ne sont pas toutes les connaissances acquises qui sont facilement et pleinement accessibles. Il rappelait que l'accès à celles-ci est nécessaire pour suivre l'évolution rapide du climat.

Le MSP souhaite donc prendre les moyens nécessaires pour faciliter et favoriser l'accès aux documents et aux données pouvant être utiles aux partenaires de sécurité civile, et même aux citoyens, dans une perspective de préparation, d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.

Le MSP devra donc se doter d'une stratégie de diffusion pour ses résultats de recherche, dont la mise en place d'un endroit accessible à tous, afin de les déposer. Il sera aussi important de l'alimenter en continu avec les résultats des nouveaux projets.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.2.1	Proportion des recherches réalisées annuellement qui sont adéquatement diffusées	50 %	60 %	75 %	90 %	100 %

⁷ Vérificateur général du Québec, 2023. *Rapport de la Commissaire au développement durable* — Avril 2023, Chapitre 2, page 37. https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/202/cdd_avril2023_complet_web.pdf.

Tableau synoptique

Numéro d'action	Objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
1	5.1.1	Évaluer la durabilité de ses décisions structurantes	Proportion des interventions ministérielles évaluées (moyenne de 66 % des trois dernières années)	82 %	84 %	86 %	88 %	90 %
2	5.3.4	Accroître la part des programmes de soutien financier normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier normés durables (9 % en 2022-2023)	9 %	18 %	27 %	36 %	45 %
3	5.4.1	Accroître les acquisitions responsables	Proportion des biens et services responsables acquis par l'intermédiaire du SEAO (S. O.)	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %
4.1	5.5.1	Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques	Indice de maturité numérique responsable (21,5 % en 2021)	25 %	30 %	40 %	50 %	60 %
4.2	5.5.1		L'âge moyen du parc d'ordinateurs du ministère (4,31 ans en juillet 2023)	Âge moyen de 4,31 ans	+0,25 ans par rapport à 2023-2024	+0,25 ans par rapport à 2024-2025	+0,25 ans par rapport à 2025-2026	+0,25 ans par rapport à 2026-2027
5.1	5.7.1	Accroître la performance de la gestion environnementale de ses ressources	Nombre de reconnaissance du programme « ICI on recycle + » obtenues (S. O.)	4	8	12	15	17
5.2	5.7.1		Proportion des programmes d'accréditation professionnelle réussis (S. O.)	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %
6	5.8.1	Améliorer la performance environnementale du parc de véhicules	Performance énergétique du parc de véhicules (15,2 L/100 km en 2021-2022)	Aucune augmentation par rapport à 2021-2022	-5 % par rapport à 2021-2022	-10 % par rapport à 2021-2022	-25 % par rapport à 2021-2022	-30 % par rapport à 2021-2022
7	5.8.2	Augmenter la part modale des transports actifs et collectifs dans les déplacements professionnels	Part modale des transports actifs et collectifs (1,4 % en 2021-2022)	+ 0,1 % par rapport à 2021-2022	+ 0,1 % par rapport à 2022-2023	+ 0,1 % par rapport à 2023-2024	+ 0,1 % par rapport à 2024-2025	+ de 0,1 % par rapport à 2026-2027
8	3.2.3	Accroître le prêt de service de main-d'œuvre	Nombre de FSRS ayant offert, dans l'année, l'activité de « prêt de services de main-d'œuvre » (Deux FSRS en 2022-2023)	3	4	5	6	7

Numéro d'action	Objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
9	3.1.2	Soutenir la prévention en améliorant le soutien aux organismes communautaires	Nombre d'interventions directes en exploitation sexuelle réalisées par les organismes communautaires auprès de clientèles vulnérables attribuables au financement octroyé par le MSP (S. O.)	1 000	1 200	1 400	1 600	1 800
10	3.2.1	Tenir compte des particularités des Premières Nations et des Inuits dans les interventions correctionnelles	Proportion des contrevenants autochtones ayant bénéficié de services culturellement adaptés (70% en 2022-2023)	+3 % par rapport à la mesure de départ	+3% par rapport à l'année 2023-2024	+3 % par rapport à l'année 2024-2025	+3 % par rapport à l'année 2025-2026	+1 % par rapport à l'année 2026-2027
11.1	4.1.1	Améliorer la préparation et la résilience face aux répercussions liées aux changements climatiques	Proportion des municipalités pour lesquelles le niveau de préparation en amont des sinistres s'est bonifié (S. O.)	Mesure de départ établie	+5 % à la mesure de départ	+10 % à la mesure de départ	+15 % à la mesure de départ	+20 % à la mesure de départ
11.2	4.1.1		Nombre de communautés ayant réalisé des mesures d'atténuation de risques liés aux feux de forêt entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 mars 2028 (6 projets ratifiés avant le 1 ^{er} avril 2023)	6	8	À venir [lors de la mise à jour de 2025]	À venir [lors de la mise à jour de 2025]	À venir [lors de la mise à jour de 2025]
12	5.2.1	Diffuser les connaissances au profit de tous	La proportion des recherches réalisées annuellement qui sont adéquatement diffusées (S. O.)	50 %	60 %	75 %	80 %	100 %

Annexe 1 : Sous-objectifs retenus de la SGDD 2023-2028

Transition juste	3.1 Assurer une transition socioécologique juste
	3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables
	3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale
Égalité et diversité	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
	3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel
	3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail
Collectivités durables	4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux
	4.1.1. Appuyer les municipalités pour qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire
Gouvernance du développement durable	5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
	5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
Recherche et innovation	5.2. Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique
	5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable
Soutien financier durable	5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois et Québécoises
	5.3.4. Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité
Marchés publics	5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable
	5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables
Transition numérique	5.5. Effectuer une transition numérique gouvernementale responsable
	5.5.1. Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux
Gestion des matières résiduelles	5.7. Valoriser les matières résiduelles de l'État
	5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État
Mobilité durable	5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables
	5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État
	5.8.2. Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'État

Annexe 2 : Objectifs de développement durable des Nations Unies



Objectif 1
Pas de pauvreté

Objectif 2
Faim « zéro »

Objectif 3
Bonne santé et bien-être

Objectif 4
Éducation de qualité

Objectif 5
Égalité entre les sexes

Objectif 6
Eau propre et assainissement



Objectif 7
Énergie propre et d'un coût abordable



Objectif 8
Travail décent et croissance économique



Objectif 9
Industrie, innovation et infrastructure



Objectif 10
Inégalités réduites



Objectif 11
Villes et communautés durables



Objectif 12
Consommation et production responsables



Objectif 13
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Objectif 14
Vie aquatique



Objectif 15
Vie terrestre



Objectif 16
Paix, justice et institution efficaces



Objectif 17
Partenariat pour la réalisation des objectifs



Tous les objectifs

Annexe 3 : Principes de développement durable

- a) Santé et qualité de vie:
- b) Équité et solidarité sociales
- c) Protection de l'environnement
- d) Efficacité économique
- e) Participation et engagement
- f) Accès au savoir
- g) Subsidiarité
- h) Partenariat et coopération intergouvernementale
- i) Prévention
- j) Précaution
- k) Protection du patrimoine culturel
- l) Préservation de la biodiversité
- m) Respect de la capacité de support des écosystèmes
- n) Production et consommation responsables
- o) Pollueur-payeur
- p) Internalisation des coûts

